



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

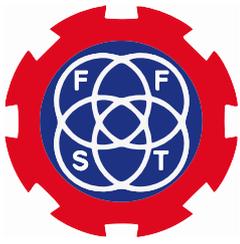
CORONAVIRUS - COVID 19

31/08/2020

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE ACTIVITE TAEKWONDO & disciplines associées

*« J'adopte les bonnes attitudes pour une
pratique en toute sécurité »*

COMMISSION TAEKWONDO
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT TRAVAILLISTE



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES CLUBS DE TAEKWONDO FFST

Mise à jour le 31/08/2020

« J'adopte les bonnes attitudes pour une pratique en toute sécurité »

Les protocoles FFST ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

Ils répondent à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants.

Ce guide permet **une reprise de la pratique du TAEKWONDO** dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Entrée en Vigueur à partir du 31 Août 2020

ACTIVITE TAEKWONDO et disciplines associées

- Reprise de toutes les activités (cours, stages, actions de promotion et de découverte) dans le respect des mesures sanitaires.
- Le protocole de reprise doit permettre une reprise encadrée et sécurisée du Taekwondo et des Disciplines associées dans les clubs affiliés à la FFST.
- Il a vocation à être remis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'état.

1. LES MESURES INTERNES AU SEIN DU CLUB

- Chaque club doit désigner un référent Covid chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.
- L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. L'encadrement s'assure que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- Un registre des présences est tenu avec les noms, prénoms, coordonnées des participants présents (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- Les listes de présence seront signées à l'entrée de la salle par les adultes avec leur stylo personnel.
- Le registre sera mis à la disposition des services sanitaires en cas de demande à visée épidémiologique.
- Les listes de présence seront archivées par le club.
- Affichage dans la salle des règles d'hygiène et de distanciation ainsi que les symptômes de l'infection et les conduites à tenir.
- Faire respecter, dans la mesure du possible, les distances physiques en conservant une distance minimale de 2m entre chacun.
- Respecter les gestes barrière.
- Port du masque obligatoire en entrant et en ressortant (en dehors de la situation de pratique physique).
- Prévoir du gel hydro-alcoolique pour le staff, et s'assurer que chaque pratiquant dispose de son gel personnel.
- Lavage des mains avant et après la séance au minimum.
- Prévoir des masques pour le staff.
- Prévoir des lingettes désinfectantes pour le staff.
- Prévoir des poubelles à mettre à disposition.
- S'informer des dispositions locales.
- Lors de la première séance, programmer un briefing initial pour présenter et expliquer la situation sanitaire, les mesures impérieuses qu'elle induit et les comportements auxquels elle oblige au sein du club.

2. LES COMPORTEMENTS DU PRATIQUANT A LA SALLE

- Lavage des mains à l'entrée de la salle.
- Port du masque obligatoire (pour les + de 11 ans) en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, dobok, gourdes.
- Respecter les sens de circulation, les marquages et les zones interdites signalés dans la salle.
- A chaque entrée dans la salle, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie de la salle le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- S'abstenir de venir en cours en cas de fièvre ou de symptôme pouvant s'apparenter au Covid.

LES MESURES D'HYGIENE

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
 - se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
 - se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
 - éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Les masques doivent être portés systématiquement dès 11 ans dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

3. L'ORGANISATION DES LIEUX

- Sur les tapis, pendant la pratique sportive, il n'y a pas d'obligation de porter le masque et de respecter les distances physiques.
- Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont cependant obligatoires pour toute personne dans le club en dehors de la pratique.
- L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation de favoriser une distance de 2m entre les uns et les autres par une occupation homogène de l'espace.
- L'encadrement s'assure que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- IL est conseillé de prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes.
- Marquage délimitant les espaces.
- Prévoir un sens de circulation (entrée, sortie) afin de fluidifier cette dernière et d'éviter autant que possible les croisements, y compris dans les couloirs d'accès
- Aérer régulièrement les locaux.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants.
- Il est conseillé de faire travailler le même binôme durant toute la durée de la séance.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique minimale de deux mètres entre les pratiquants (ne pas se serrer la main, pas d'embrassades.)
- La séance se déroule de manière classique.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne de la salle et des espaces de pratique.
- Désinfecter régulièrement les surfaces touchées (les poignées de porte, les toilettes et les douches), l'idéal étant de laisser les portes ouvertes si cela est possible.
- Lavage des mains à l'entrée dans la salle.
- Utilisation du matériel collectif possible avec désinfection avant et après chaque utilisation.
- La pratique pieds nus est déconseillée. L'utilisation des chaussures spécifiques à l'entraînement (ou chaussettes anti-dérapantes pour les enfants) est vivement conseillée pour limiter la transpiration des pieds sur les surfaces.

Sinon le lavage des pieds avec du gel hydroalcoolique est obligatoire à chaque entrée et sortie du tapis.

4. EQUIPEMENT DU PRATIQUANT

- Venir de préférence en Dobok et/ou tenue de sport et les laver après l'entraînement
- Prévoir des chaussures spécifiques (ou chaussettes pour les enfants, ou se désinfecter les pieds en rentrant et en sortant de la salle. Pratique pieds nus déconseillée.
- Prévoir ses affaires personnelles (un masque, du gel hydro-alcoolique, gourde individuelle, serviette, mouchoirs en papier, un sachet pour le masque, chaussettes anti-dérapantes ou chaussure taekwondo).
- Les gourdes ou bouteilles d'eau devront comporter le nom du pratiquant.
- Utiliser de préférence son matériel et ne pas le prêter.
- Tous les équipements (Dobok, chaussures, chaussettes, serviette, gourde, protections et matériel) seront nettoyés obligatoirement après chaque entraînement.

5. LES VESTIAIRES

Pour ce qui est des vestiaires, ils peuvent être utilisés si leur usage est autorisé par la municipalité (cas des gymnases). Se référer au protocole local.

En revanche, le port systématique du masque y est de mise pour tous à partir de 11 ans, de même que le maintien de la distanciation physique autant que cela soit possible.

Ce qui commande, au regard de la configuration des lieux, d'exploiter au maximum tous les espaces adjacents.

Par ailleurs, les vestiaires doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés. Seules les personnes (pratiquants, encadrants) dont la présence se justifie sont autorisées à y pénétrer tout en respectant les mesures de distanciation. Elles doivent y séjourner le moins longtemps possible.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)